

**Pour le RESPECT DES DROITS des  
HABITANTS DE TAUDIS à St DENIS !**

**MARCHE mercredi 7 juin -18h**

**RV devant la Mairie de St Denis  
(place Victor Hugo) à partir de 16h30**



**Pas de marchand de sommeil à l'assemblée !  
La commission «d'éthique» de LREM valide la  
candidature de V. AVRIL à St DENIS. LA HONTE !**

Le parquet ouvre une enquête ... Il était temps, car Médiapart a apporté les preuves que **Mme Véronique AVRIL candidate-député LREM à Sr Denis a bien loué** un logement de 23 m2 interdit à l'habitation et dangereux, à une famille de 3 enfants pour un loyer de 650 € (29€ le m2).

Elle accuse ses locataires d'être violents car ils refusent de quitter le logement et demandent le remboursement des loyers. Or c'est leur droit et ils n'ont rien d'autre. Ils ont été expulsés en janvier comme tous les habitants du 15 place Victor Hugo, et attendent dans un hôtel d'être relogés.

Ces faits sont passibles de sanctions pénales : loger autrui et percevoir un loyer dans un logement interdit à l'habitation, fournir un logement contraire à la dignité humaine sont des délits ...

Elle a bien refait le logement avant de le louer, mais elle savait que tout l'immeuble était en péril, (risque d'effondrement) lorsqu'elle l'a acquis. Elle a agit comme les marchands de sommeil de St Denis qui pullulent et profitent de la crise et des loyers chers, logeant des locataires dans des taudis branlants, au milieu des rats, des fuites d'eau, de l'humidité ....

**Les locataires ont des droits lorsqu'un logement est reconnu en péril ou insalubre : le loyer est à 0€, ils ont droit à un relogement décent, il n'est plus possible d'expulser un locataire, des poursuites pénales doivent être engagées contre le loueur ...**